

Règlement du concours de dessin

Article 1 : Objet et thème du concours. La médiathèque de Pujaudran propose aux enfants intéressés un concours de dessin. Il est ouvert du 2 novembre au 30 novembre 2020 inclus. Ce concours a pour thème "animal imaginaire".

Article 2 : Participants. Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 5 à 12 ans. La participation à ce concours est gratuite. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle.

Article 3 : Modalité de participation. Chaque dessin devra être un travail original présenté, avec l'identité de l'enfant (nom, âge et téléphone), sur un support papier, format A4.

Article 4 : Techniques. Les techniques manuelles suivantes seront acceptées : feutre, crayon de couleur et peinture ... (Dessin numérique non accepté). Le dessin devra être à plat, sans volume.

Article 5 : Dépôt. Les dessins devront être déposés non pliés, avant le 1 décembre 2020 à la médiathèque. Un seul dessin par enfant sera accepté.

Article 6 : Droit d'image et droit d'auteur. En déclinant son identité sur le dessin, chaque participant autorise l'utilisation de tout ou partie de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise la médiathèque à l'utiliser gratuitement dans le cadre d'une éventuelle publication.

Article 7 : Désignation des gagnants. Les employés de la médiathèque jugeront chacun des dessins sélectionnés par tranche d'âge (5-6 ans, 7-9 et 10-12 ans), selon les critères suivants : - pertinence par rapport au sujet - qualité artistique. Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu, le plus de voix. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 8 : Exposition et dotations. Un seul prix par sujet sera décerné à l'issue du concours de dessin. Les lots sont identiques pour chaque catégorie. A l'issue du choix les dessins retenus pourront être diffusés sur différents supports.

Article 9 : Remise des dotations. Chacun des gagnants sera individuellement averti (mettre le numéro de tel).

Article 10 : Non restitution. Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 11 : Calendrier. Le concours respectera le calendrier suivant : - Ouverture du concours : 2 novembre 2020 - Clôture de la remise des dessins : 30 novembre 2020 - Désignation des gagnants et remise des lots : samedi 12 décembre à 11h à la médiathèque.

Article 12 : Acceptation du règlement. Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le présent règlement peut être téléchargé sur le site de la médiathèque.